



MMLK

VOIX DES SANS VOIX

Mouvement Martin Luther KING

CIVISME –NON VIOLENCE –PAIX

DIALOGUE –LEADERSHIP –DIGNITE HUMAINE.

Récépissé N° 0968/MATD-DAPOC-DOCA du 20/09/06

Lomé, le 8 juillet 2013

**AU SECOURS DES COTONCULTEURS TOGOLAIS, VICTIMES DE LA GLOUTONNERIE
DES PREDATEURS DES FRUITS DE LEURS LABEURS !**

Dans sa parution N° 426 du 11 avril 2013, le Bihebdomadaire, "*le Correcteur*" a fait écho d'un contentieux entre les sociétés WABCO-COTIA et ICE Louis Dreyfus au sujet de l'attribution de deux marchés d'engrais coton d'une quantité de 33500 tonnes pour un coût global de plus de 10 milliards de Francs CFA. Chacune de ces deux sociétés se bat par des moyens légaux comme illégaux pour l'emporter étant rassurée certainement qu'elle s'en tirerait au bout du compte une fois le marché acquis. Car tout ce qu'elle aurait distribué en dessous de table sera au finish compensé par les consommateurs finaux que sont les producteurs du coton togolais. C'est ici que le sujet mérite qu'on s'y intéresse et le Mouvement Martin Luther KING –la Voix des Sans Voix a mené des enquêtes pour en savoir plus afin d'informer les Togolais notamment les cotonculteurs en leur éveillant la conscience.

En effet, il n'est de secret pour personne que les producteurs du coton au Togo travaillent assez mais d'autres jouissent et en tirent davantage profit à leur détriment. Malgré leurs efforts pour assurer leur autodétermination, ils sont confrontés à de véritables manœuvres de spoliation des fruits de leurs labeurs organisés par certaines autorités en complicité avec leurs hommes de mains qui opèrent en mafia notamment dans le domaine d'approvisionnement des intrants agricoles.

L'approvisionnement des cotonculteurs en intrants est au cœur d'importantes magouilles constituant des milliards de manque à gagner aux laborieux paysans togolais.

Manifestement, pendant toute la gestion de la défunte SOTOCO (plus de 30 ans), l'attribution du marché des intrants coton a été toujours très opaque faisant de cette opération la chasse gardée de quelques fournisseurs privilégiés. Ces derniers se sachant protégés par ceux-là même qui devraient les contrôler, pillaient impunément les ressources de la société par toutes les manœuvres frauduleuses connues notamment la surfacturation, les commissions et dessous de table, commandes payées à l'avance mais non livrées ou livraisons non conformes aux cahiers des charges ; détournements d'importantes quantités des intrants livrés vers d'autres directions (fermes agricoles des responsables et de certaines autorités ;ou vendus dans des pays voisins).

Les révélations des missions des audits qui ont constaté en 2006 la banqueroute de la SOTOCO avaient fortement indiqué aussi bien les PTF que les responsables de la Fédération Nationale des Groupements des Producteurs du Coton du Togo (FNGPC) présidée alors par le très bouillant DJABAKATIE dit le philosophe en prison civile de Lomé aujourd'hui. La situation a-t-elle changé de nos jours avec les réformes prétendument opérées dans la filière surtout avec la création de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) ? Chose la moins sûre et loin de là ! Car en fait d'où viendrait le changement? Alors que l'essentiel de l'ossature de l'ancien système étant toujours resté fortement en place ;que peut faire le Directeur Général DJAGNI Kokou qui n'a en fait aucun pouvoir de décision ? Quel changement pouvait-on avoir quand les auteurs des malversations tant décriées n'avaient pas été du tout inquiétés ?

Mais seule chose remarquable est l'observation des dirigeants de la Fédération Nationale des Groupements des Producteurs du Coton du Togo, devenus entre temps actionnaires de la société à côté de l'Etat a révélé une vigilance accrue de ceux –ci sur la question donnant lieu à des critiques ouvertes à l'endroit de la direction de la Nouvelle Société du Coton du Togo (rejet d'insecticides périmés, exigence d'analyse de contrôle de l'efficacité des produits phytosanitaires et exigence de contrôle de la conformité de la formulation des engrais coton). Ces dirigeants auraient même envisagé, semble t-il de reprendre cette opération d'approvisionnement des intrants à la NSCT; ce qui serait l'une des raisons des ennuis qu'ils ont connus (pour rappel, ils ont été tous destitués par le Colonel Ministre de l'Agriculture en août 2012 pour soi-disant détournement des fonds), ce qui n'est pas évident car celui qui veut tuer son chien, l'accuse de rage .

Cette préoccupation des producteurs du coton si elle était confirmée ne manquerait pas de pertinence ; car en fait l'on peut douter du caractère public du marché des intrants coton ; surtout quand on sait que le Conseil d'Administration de la NSCT a décidé que la société devra se faire payer par les producteurs de coton de tout déficit enregistré dans cette opération d'approvisionnement des intrants coton .Comment peut-on comprendre cette idiotie si au bout du compte tout est facturé aux producteurs du coton qui en sont les consommateurs finaux alors que dans tout le processus de commande ils n'ont aucun pouvoir de contrôle réel ? C'est anormal et inadmissible ! Dans ces conditions, qu'est ce qui fonde le caractère public du marché des intrants coton? Le fait que l'Etat soit actionnaire majoritaire de la société cotonnière qui préfinance l'opération ? Alors qu'elle le fait avec les crédits bancaires (dont les frais financiers sont intégrés au coût final des intrants) ou des fonds des producteurs du coton qu'elle aurait indûment gardés comme l'a révélé le sieur DJABAKATIE sans avoir été démenti (2.600.000.000 pour la campagne 2010-2011 et près de 8.000.000.000 F pour 2011-2012) . Dans les deux cas, aucune ressource publique n'est en jeu ! La volonté manifeste de l'Autorité de Réglementation des Marchés Publics de veiller à la transparence et au mérite dans le traitement des dossiers d'appel d'offres peut-elle rassurer les producteurs du coton ? Le dossier pendant devant la Chambre Administrative de la Cour d'Appel prouve que les procédures de l'Autorité de Réglementation des Marchés Publics sont inefficaces contre les pratiques mafieuses de la SOTOCO encore actives dans la NSCT.

Au regard de tout ce qui précède, il est temps que les producteurs du coton exigent toutes les clarifications requises sur l'opération d'approvisionnement des intrants. Il est indispensable que les nouveaux organes présidés par Mr YOSSO Hodabalo se montrent à la hauteur de la tâche et soient contraints de poser des actes concrets en faveur des producteurs de coton qu'ils sont sensés défendre.

Mais pour y arriver, le Mouvement Martin Luther KING- la Voix des Sans Voix appelle le monde paysan en général et les producteurs du coton en particulier à une mobilisation massive pendant la campagne agricole en vue de combattre ces personnes gourmandes et insatiables qui les privent pendant des années des fruits de leurs labeurs.

Le Mouvement Martin Luther KING- la Voix des Sans Voix, agissant en qualité de défenseur des droits des citoyens et contre l'injustice sociale, la corruption et l'enrichissement illicites, entend être fermement du côté de ces paysans pour que les prédateurs et les charançons n'avalent plus injustement leurs revenus.

Le Mouvement Martin Luther KING- la Voix des Sans Voix, invite les partenaires financiers qui interviennent dans l'approvisionnement des intrants-coton au Togo à prendre des mesures idoines en vue de la transparence dans le secteur et ceci pour le bonheur des producteurs.

Dans cette optique, le Mouvement Martin Luther KING –la Voix des Sans Voix a mené des investigations sur l'opacité de la gestion dans le secteur agricole notamment celui de la filière coton dont le résultat est publié comme suit.

Le Togo s'achemine vers une campagne cotonnière avec un manque réel d'engrais

Courant 20 février 2013, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics a pris la décision N°86-2013/ARMP/CRD ordonnant l'annulation de l'attribution provisoire du marché de l'appel d'offres international N° 007/2012/ FNGPC du 1er août 2012 de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo

(NSCT) relatif à la fourniture d'engrais Campagne 2013-2014 (Lot N°1) et la reprise de l'évaluation des offres dans le cadre dudit marché. Une décision que certains spécialistes de la question trouvent inique étant entendu que, le marché a été déjà attribué. Aussi, les mêmes pensent que cette situation va consacrer la primauté du clientélisme, des intérêts égoïstes sur l'équité et la transparence dans l'attribution des marchés au Togo. Certes, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et son aile le Comité de Règlement des Différends (CRD) abattent un travail considérable mais il n'empêche qu'ils comportent en leurs seins des individus toujours alertes et prompts à troubler l'eau afin d'y pêcher. Nous parlons bien sûr de tous ceux qui, étant tapis au sein de l'ARMP et du CRD, portent plusieurs casquettes et se retrouvent face à leurs intérêts à défendre. Au demeurant, comment peut-on être juge et partie dans un dossier où ses intérêts sont aussi considérables ? C'est le lieu de dénoncer avec la dernière vigueur certaines intrusions malsaines qui mettent à mal le bon fonctionnement de l'ARMP et de son Comité de Règlement des Différends et de dire qu'il y a péril en la demeure. Après tout, l'ARMP notamment le CRD est composé d'hommes ayant des liaisons dans les sociétés. Ceci étant, nous pouvons nous poser des questions fondées concernant la décision d'annulation et de la reprise de l'évaluation des offres.

Que s'est-il passé entre-temps pour que l'appel d'offres international N°007/2012/FNGPC du 1er août 2012 de la NSCT relatif à la fourniture d'engrais campagne 2013-2014 (lot N°1) soit remis en cause ?

De nos investigations, il ressort qu'un tel retournement de situation a été provoqué par un groupe d'individus ayant décidé de tirer les efforts consentis par le gouvernement vers le bas et ce, au nom de leurs intérêts égoïstes. Au rang de ces individus insatiables dont les mains sont dans toutes les sauces se trouve un avocat de la place bien connu. Nos vœux sont que l'ARMP assainisse le paysage de l'attribution des marchés publics mais que certains réseaux mafieux en profitent pour se mettre en selle et se faire la part belle nous semble difficile à supporter. Les recours, il y en a et en aura toujours. Mais, lorsque l'on en use juste pour défendre des intérêts personnels et régler des comptes, c'est qu'on ferme la porte d'entrée du pays aux investisseurs.

Wabco-Cotia avait bel et bien remporté le lot N°1 du marché de l'appel d'offres international N° **007/2012/ FNGPC du 1er août 2012**. Ce qui avait suscité à l'époque des remous dans les rangs de ses concurrents. A présent, tout se précise à propos du recours en annulation introduit par « Le Groupement » Industries Chimiques d'Engrais (ICE-Togo Sa) Louis Dreyfus SA et fait douter de la sincérité et de l'impartialité du CRD.

Pourquoi ICE SA a-t-elle été déboutée par la même ARMP en 2012 pour n'avoir pas eu trois bilans à son actif et été autorisée cette année quand bien même, cette société créée en mai 2011 ne répond toujours pas aux critères de pré qualifications de la NSCT?

Des informations font état de ce qu'une machine soit mise en branle pour saboter les intérêts de la société Wabco-Cotia. C'est le développement du secteur agricole qu'ils mettent en péril. L'occasion pour nous de rappeler à ceux qui ont la mémoire courte les efforts que certaines entreprises à l'instar de Wabco-Cotia ont consentis pour permettre au pays de relancer sa machine agricole. Au temps les plus critiques de l'histoire récente du pays, les promoteurs des sociétés comme Wabco-Cotia ont cru au Togo et s'y sont investis à fond. Nous ne devons pas les décourager et les pousser à plier bagages pour d'autres cieux plus prometteurs.

Silence ! On règle les comptes

De sources dignes de foi, l'homme qui tire les ficelles dans le dossier de l'annulation et de la reprise de l'évaluation des offres n'est autre que Me Alexis Coffi Aquereburu. Un « *puissantisme* » avocat dont le nez se fourre partout surtout là où il y a de considérables intérêts à défendre. L'on se souvient comme si c'était hier de l'affaire du navire Pitea transportant des quantités de poudre blanche qui avait été arraisonné sur nos côtes. Me Aquereburu était l'avocat des narcotrafiquants. Un tel homme a-t-il des scrupules? Mais alors, comment a-t-on pu faire de lui un membre du Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics? Ses fonctions officieuses le disqualifiaient d'avance à une telle charge mais nous sommes au Togo ! Pour avoir essuyé un cinglant revers dans la défense de la défunte société Bauche contre Wabco-Cotia, Alexis

Aquereburu éprouve des ressentiments qu'il étale au grand jour dans l'affaire de l'attribution de marchés de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo. Ce qui devrait le disqualifier à gérer le règlement de conflits au sein du CRD. A l'heure actuelle, ceci a été fait. En témoigne la décision N°001-2013/ARMP/PCR/ du 20 février 2013 portant désignation de M Claude Daté GBIKPI, membre du Conseil de régulation, en remplacement de Me Alexis Coffi Aquereburu. Une décision salubre mais bien tardive qui nous reconforte dans nos convictions que cet avocat à tout faire et dans toutes les sauces est bel et bien au cœur de l'intrigue de l'annulation de l'appel d'offre de la NSCT (Lot N°1) et du nauséabond feuilleton qui se joue à l'ARMP. Etre juge et partie, c'est le pas de trop franchi par Me Alexis Aquereburu. La forfaiture de Me Alexis Aquereburu dans le dossier NSCT a-t-elle été commise sans des soutiens de poids ? L'on apprend qu'il a bénéficié de soutiens de taille notamment de certains dans la sphère de l'ARMP et d'un monsieur coups tordus notamment un « tout puissant conseiller juridique » à la présidence de la République.

Les cotonculteurs pour constater les dégâts

Que valent des centaines de milliers de producteurs de coton devant les intérêts personnels d'une clique d'insatiables ? Pour la campagne 2011-2012, les paysans ont éprouvé de sérieuses difficultés pour s'offrir les engrais et ce, malgré les efforts consentis par l'Etat avec plus de 35 000 tonnes d'engrais achetés et hautement subventionnés.

Aujourd'hui, la bêtise humaine va porter un coup dur aux sacrifices des autorités en vue de redynamiser le secteur agricole. Les revirements dans l'attribution des marchés risquent de porter un sérieux coup aux producteurs de coton, à la dynamique à la NSCT et enfin à la relance de la machine agricole.

Face à l'imbroglio né suite au jeu de ping-pong à la NSCT, il appartient aux autorités de trancher afin de créer un dégel qui susciterait un nouvel espoir dans les rangs des producteurs de coton. Ayant payé par le passé un lourd tribut, ces derniers ne méritent pas d'être délaissés pour tomber à nouveau dans les mêmes travers dus à la cupidité et à l'avidité de certains.

Enfin et c'est le lieu de le souligner pour permettre aux uns et aux autres de savoir qui fait quoi et qui est qui dans ce dossier à rebondissements.

Le «Groupement» Industries Chimiques d'Engrais SA-Louis Dreyfus Commodities qui crie à la supercherie et à la fraude n'a jamais livré un kilo d'engrais au Togo.

Quand l'ARMP perd sa crédibilité

Malin sera celui qui pourrait dire ce qu'il en sera de l'épilogue de l'affaire de l'appel d'offres N°007/2012//FNGPC du 1er août 2012 (lot N°1) pour la fourniture d'engrais à la société Nouvelle de Coton du Togo (SNCT). Après l'annulation de l'attribution provisoire du lot à la société Wabco-Cotia sous de motifs fallacieux et bien déroutants, l'ARMP vient sauter les deux pieds joints là où on les sentait atterrir.

Après leur simulacre de révision des offres, c'est le groupement Industries Chimiques d'Engrais (ICE-Togo) S.A Louis Dreyfus SA qui se voit à présent attribuer ledit lot. Surprise, pas du tout pour ceux-là qui savent comment fonctionnent la "mafia togolaise". Ce nouveau revirement à l'ARMP consacre la déchéance morale à laquelle l'on assiste malheureusement dans certains milieux d'affaires. C'est le scandale de trop auquel on aurait pu faire grâce les paysans producteurs de coton. Ainsi, un recours en appelant un autre, l'ARMP s'est comme prise dans un engrenage dont l'issue reste incertaine.

Wabco-Cotia accepterait être la victime expiatoire à sacrifier sur l'autel de certaines ambitions mafieuses ? De sources dignes de foi, ICE S.A n'a qu'à se tenir à chanceler malgré les appuis dont elle dispose dans certaines sphères. La société Wabco-Cotia en société légaliste entend dans le respect faire entendre sa voix et sa raison.

Etant au Togo et sachant tout ce que nos sociétés et entreprises mènent comme activités, il ne serait pas étonnant qu'on apprenne qu'avec ICE-SA, Louis Dreyfus, les engrais pour la campagne cotonnière

2013-2014 soient une denrée qu'on chercherait comme des pépites de diamant. Où se trouve l'usine qui fabriquerait les engrais ? Qui sont-ils les employés et pour les machines et matières, qu'on n'en parle même pas. S'il faut avoir un grand magasin et se décréter à même de pouvoir fournir les engrais, la désillusion de ceux-là même qui se sont aventurés sur ce terrain mouvant risquent de perdre la face.

On ne savait certains aussi cyniques au point de vouloir ruiner la vie de centaines de milliers de producteurs pour assouvir leur vengeance et pire pour le simple jeu de commissions et retro-commissions. Il serait bien suicidaire pour les producteurs de coton d'attendre que le mal devienne incurable avant d'agir. Pour s'être donnés à la gestion du dossier de fourniture d'engrais à la NSCT avec passion, comme un boomerang ce jeu leur reviendra en plein visage. On ne badine pas avec les intérêts des paysans ?

C'est la politique de relance agricole qui risque de prendre un sérieux coup. L'année dernière, le problème des engrais vivriers s'était posé avec acuité, il a fallu que des instructions fermes du sommet de l'Etat pour juguler le mal. Cette année encore, ce sont les cotonculteurs qui risquent de connaître une campagne agricole difficile par faute d'engrais par l'effet de certains cupides individus.

C'est inadmissible que des structures mises en place devant servir de gage de confiance et d'assurance pour les opérateurs économiques qui désirent porter leur choix sur le Togo se transforment en épouvantail pour briser les expériences. L'on refuse que le Togo soit pris comme une jungle à l'endroit des hommes d'affaires ou des opérateurs économiques où seuls ceux qui disposent de solides appuis soient ceux-là qui ont le droit au chapitre.

La réattribution du marché de la fourniture d'engrais à la société Louis Dreyfus Commodities (ICE Togo SA) s'annonce comme l'ouverture de la boîte à Pandore. Les maux et les conséquences sauront-ils être supportés par les acteurs de cette macabre mise en scène ?

Marchés publics ou Marchés de copinage au Togo ?

A quoi servent les appels d'offres ?

Les marchés publics au Togo ne cessent de faire couler beaucoup d'encre et de salive. Nous allons nous intéresser cette fois-ci aux lots de marchés portant livraison d'intrants à la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) et à la Centrale d'Achat et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA). Des lots dans lesquels, le malaise et le désordre ont été mis au grand jour cette année avec des attributions, contestations et réattributions tous azimuts qui appellent à la réflexion.

L'ARMP pour orner le décor

De sources dignes de foi, le clientélisme sur fond de magouilles et de pagailles organisées et bien entretenues est à signaler dans ce qu'il convient d'appeler l'affaire des engrais de la NSCT. L'on parle de l'existence de réseaux mafieux dans la filière des engrais. Des réseaux qui tirent énormément profit du circuit de commercialisation et de distribution d'engrais et qui pour rien au monde, n'entendent voir la cuillère dorée et juteuse être enlevée de leur bouche. Des ramifications de ces réseaux se retrouvent en toute discrétion au sein de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Une situation déplorable qui pousse certains à conclure que l'ARMP est créée pour divertir que pour aller aux choses sérieuses. Sinon, comment peut-on expliquer le jeu trouble des contestations que l'on observe actuellement au sein de l'ARMP. Au demeurant, une institution au sein de laquelle, les mêmes qui règlent les différends ont des intérêts à défendre dans les dossiers à eux présentés, n'est plus impartiale. De fil en aiguille, le pot aux roses fut découvert.

En effet, l'on fait semblant d'opter pour la transparence en lançant les avis d'appels d'offres alors que les dés sont pipés d'avance. Dans ces avis d'appels d'offres où des milliards sont en jeu, les heureux élus sont connus d'avance même si l'on se livre au simulacre de dépouillement des plis. Nous sommes bien dans un film interdit aux non initiés. Seuls les initiés ayant déjà le scénario en sous main peuvent en saisir les grandes lignes. Pendant que l'on y est, bienvenue dans la confrérie qui sait vite et bien reconnaître et récompenser ses membres. L'on se croirait à la cérémonie glamour des Oscars connue dans le monde cinématographique.

Pour ceux qui ne le savent pas encore, la phase de dépouillement de plis des avis d'appels d'offres est souvent entachée de nombreuses irrégularités.

C'est ainsi que le marché de l'appel d'offres N° 007/ 2012/ FNGPG du 1er août 2012 de la NSCT pour la fourniture de 25.500 tonnes d'engrais NPKSB 12-20-18-5-1, provisoirement attribué à la société Wabco Cotia va glisser pour être confié à ICE-SA, Louis Dreyfus Commodities. Le problème ne se poserait pas si les choses s'étaient déroulées dans les règles de l'art. C'est un membre du comité de règlement de différend de l'ARMP aujourd'hui bouté hors de ce comité qui a manœuvré pour régler ses comptes à Wabco Cotia avec la complicité des autres membres qui sont aussi ses amis. Bien que ne siégeant plus au Comité de Règlement de Différend de l'ARMP, ce membre continue à tirer les ficelles pour que sa cible, Wabco Cotia ne s'en sorte pas. Un acharnement qui à la limite ressemble au gangstérisme selon certains observateurs.

Nous en étions là lorsque l'affaire des appels d'offres de la Centrale d'Achat et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA) a surgi. Des informations font état de ce que, beaucoup d'aventuriers soutenus par qui l'on sait, ont soumis des offres étant assurés de remporter les lots. Une salade indigeste qui fait dire aux observateurs que la transparence tant souhaitée dans le monde des marchés publics n'est pas pour demain.

L'appel d'offres ouvert N° 125 / MAEP / CAB / SG / CAGIA / PRMP du 13 décembre 2012 dont le lot N° 2 a été attribué à la société GOODNESS COMMODITIES est contesté par le Groupe DEC SA. Ce dernier a introduit un recours devant le Comité de Règlement de Différends de l'ARMP qui déclare recevable ledit recours et ordonne la suspension de la procédure d'attribution de ce lot N° 2 de l'appel d'offres ouvert N° 125 / MAEP / CAB / SG / CAGIA / PRMP du 13 décembre 2012. Normalement, suite à cette décision, le processus enclenché dans le cadre de ce lot devrait s'arrêter mais des informations dignes de foi font état de ce que la livraison de l'urée est en cours au port de Lomé. A quoi sert la décision du CRD si elle n'est même pas prise au sérieux ?

L'on s'en souvient, Wabco Cotia a vu ce qui lui revient de droit lui filer entre les doigts au profit du groupe ICE-SA, Louis Dreyfus. Touchée par cette flagrante injustice, l'entreprise Wabco Cotia s'en est remise à la Cour d'Appel qui devrait trancher. A ce niveau aussi, les mains noires tapies dans l'ombre sont à la manœuvre.

Pendant que les intérêts se mêlent et s'entremêlent dans ces différents lots du secteur des intrants, les paysans attendent d'être servis. Leurs cultures de coton et de céréales vont aussi prendre un coup. Le pire sera-t-il évité ?

La filière cotonnière en sursis

Le secteur de la production du coton a traversé dans un passé récent des moments difficiles. Empêtrée dans la mauvaise gestion, la Société Togolaise du Coton (SOTOCO), société en charge à l'époque de la collecte et de la commercialisation du coton graine était au bord de la faillite. Une situation qui portait un sérieux coup au secteur. Informé de la situation, le chef de l'Etat avait dû déployer des moyens considérables pour éviter à cette filière la déchéance.

A coup de milliards, l'Etat a épongé les dettes afin de permettre à ce secteur de souffler. Dans la foulée, une nouvelle société avait été créée. Vu que la filière cotonnière emploie plusieurs centaines de milliers de producteurs, l'Etat a décidé d'opérer des réformes pour sauver ce qui peut l'être. Il fallait mettre un coup d'arrêt à la descente aux enfers en s'attaquant aux différents réseaux de profiteurs qui avaient fini par prendre le secteur en otage. Les autorités ont pris sur elles de nettoyer les écuries pour arrêter l'hémorragie. Mais le mal est incurable tant les enjeux financiers dans le secteur sont grands.

Mais tout ceci est en passe d'être remis en cause par le fait de certains individus qui ont décidé de tirer les efforts consentis au plus haut niveau vers le bas.

Alexis Aquereburu du CRD dans le très mauvais rôle

L'un de ceux qui manœuvrent pour que les choses n'aillent pas mieux dans le secteur du coton est Me Alexis Aquereburu du cabinet éponyme, du même nom. D'après des informations en notre possession, c'est au sein du Comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation des marchés publics que tout se mêle et se démêle au nom des intérêts de certains. Et dans ce comité se trouve Me Alexis Coffi Aquereburu, celui-là qui joue le mauvais rôle et fait de mauvais choix.

Le Comité de Règlement des Différends a prononcé la suspension de l'appel d'offres international N° 007 / 2012 / FNGPC du 1er août 2012 relatif à la fourniture d'engrais pour le compte de la campagne 2013-2014 (lot N°1) à la Nouvelle société cotonnière du Togo. Ce lot N°1 revenait à la société Wabco-Cotia qui l'a gagné. Cela a été notifié à Wabco-Cotia mais contre toute attente, le groupement Les Industries Chimiques d'Engrais SA-Louis Dreyfus Commodities SA introduit un recours en contestation des résultats provisoires. Une démarche qui serait normale si certains tapis dans l'ombre au sein du Comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation des marchés publics n'étaient pas à la manœuvre pour court-circuiter la société Wabco-Cotia. Il nous souvient qu'un bras de fer avait opposé entre-temps les sociétés Wabco-Cotia et Bauche. Avocat de Bauche, Alexis Aquereburu avait fait feu de tout bois pour en finir avec Wabco-Cotia. Heureusement, le droit a été dit et Bauche a perdu son procès. Depuis lors, Me Alexis Aquereburu ne cesse de se transformer en épouvantail contre les intérêts de Wabco-Cotia. Une sorte de vengeance qui ne dit pas son nom.

Tout dans la démarche de Me Aquereburu prouve qu'il œuvre à saper les intérêts de la société Wabco-Cotia. Il est de notoriété qu'un avocat est avant tout un businessman qui défend ses intérêts mais de là, à manœuvrer pour porter des coups durs à la survie d'une société, c'est ce qui reste difficile à accepter. En ne voulant pas sentir la société Wabco-Cotia, Me Alexis Aquereburu cause du tort à l'économie nationale. Après tout, Wabco-Cotia ne paie-t-elle pas ses impôts et n'emploie-t-elle pas des Togolais ?

Quand on sait que le coup d'arrêt dans l'attribution du lot N°1 peut causer d'incommensurables dégâts au sein de la filière, il y a lieu que l'Autorité de Régulation des Marchés Publics prenne vite ses responsabilités pour éviter que la campagne cotonnière 2013-2014 ne soit un fiasco. Les affaires publiques ne se gèrent pas suivant de mauvaises appréciations et surtout la soif d'un individu de régler des comptes.

Ce qui est curieux, c'est que la société ICE TOGO SA-Louis Dreyfus Commodities SA n'est pas bien placée pour introduire le recours parce que hors jeu si l'on se réfère aux critères auxquels devront se conformer les sociétés soumissionnaires.

La mafia togolaise en action pour le contrôle du marché des intrants

A Wabco-Cotia, l'on ne comprend plus rien et s'en remet à la justice. Pour eux, l'heure est grave et ce dossier relatif à l'Appel d'offre international N°007/2012/FNGPC du 1^{er} août 2012 s'apparente à une bombe à retardement qui, une fois explosée, risque de causer de gros dégâts à la NSCT, à l'ARMP et dans les rangs des producteurs. Ces derniers courent des risques de connaître une campagne agricole sans engrais. Ce qui serait grave et suicidaire pour le secteur cotonnier.

Pour la petite histoire, de nombreuses sociétés avaient pris part à l'appel d'offres. L'ouverture des plis a eu lieu le 05 octobre 2012. Par la lettre en date du 16 janvier 2013, la commission de passation des Marchés Publics de la NSCT a notifié à la Société Wabco-Cotia S.A l'attribution provisoire du lot N°1 à l'issue de l'évaluation des offres. Mais contre toute attente, le groupement les Industries Chimiques d'Engrais (ICE-TOGO SA) Louis Dreyfus Commodities (LDCSA) qui, bien que mis hors circuit l'année dernière parce que ne respectant pas les critères d'éligibilité, soumissionne avec l'appui de certains membres du Comité de Règlement des Différends (CRD). A présent, le groupement les Industries Chimiques d'Engrais a réussi à se faire entendre et à changer le cours des choses en sa faveur

De fil en aiguille, nous sommes tombés sur des informations qui discréditent les uns et les autres impliqués dans la chaîne d'attribution et de contrôle des marchés publics au Togo.

Pendant que l'on y est, le commun des mortels peine à comprendre les raisons pour lesquelles, une société installée sur le territoire national et qui fait le bonheur de l'agriculture des pays voisins ne puisse pas fournir un seul gramme d'engrais au pays d'accueil. Certes, l'appétit vorace des uns et des autres pour les commissions et retro-commissions tend à occulter les réalités du terrain mais de grâce, que l'on pense un peu aussi aux intérêts du pays. Il urge que le droit soit dit dans cette affaire afin que le lot gagné par Wabco-Cotia lui revienne de droit.

Au niveau de la Centrale d'approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA) par exemple, Wabco-Cotia se sachant écartée depuis longtemps à travers une formule montée de toutes pièces, ne participe pas aux appels d'offres.

Ces petits arrangements aux antipodes de la transparence

L'indescriptible pagaille dans le marché des intrants se poursuit et personne n'ose dénoncer la complicité qui existe entre les sociétés de production d'engrais et la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) d'une part et de l'autre entre la CAGIA et un fournisseur.

Une situation qui ne surprend pas du tout quand l'on sait les bases sur lesquelles les marchés sont attribués. Le favoritisme, le clientélisme, le copinage sont les critères sur lesquels se repose l'attribution des marchés au Togo. Toutes les gymnastiques faites par l'Autorité Réglementation des Marchés Publics (ARMP) soi-disant qu'elle veut expliquer son fonctionnement visent avant tout à se donner bonne conscience. Comme si le cafouillage qui a prévalu dans l'attribution des marchés d'engrais n'était suffisant ou assez, c'est l'heure des petits arrangements qui a sonné et tout ceci sur le dos du paysan togolais.

L'ICE peine à honorer ses engagements vis-à-vis de la NSCT

A la va-vite, la société ICE qui s'est vu attribuer le marché de 25 000 tonnes d'engrais par la NSCT à travers des contorsions malsaines et obscènes a dû monter son usine de mélange des différentes composantes de l'engrais. Une chose est de faire accoster le navire et de décharger les matières premières et une autre, le plus dur d'ailleurs consistera à produire.

Si l'ARMP était sérieuse, elle devrait se rendre compte qu'ICE n'avait que de nom son unité de production. Actuellement à l'heure de la grande vérité, on se rend compte que le choix de l'ARMP est le pire qui soit. Ainsi, sur les 25 000 tonnes à livrer, ICE a produit actuellement la moitié. N'étant pas et ne pouvant jamais être dans le délai, ICE a dû demander une rallonge d'un mois supplémentaire pour finir sa production. Comme si les jeunes plants de coton pouvaient attendre hors du délai requis avant d'avoir droit aux engrais, la Nouvelle Société de Coton du Togo (NSCT) a dû accepter la demande de ICE. Ce sont des arrangements de circonstance qui sont l'expression du mépris des décideurs en l'occurrence l'ARMP, la NSCT à l'endroit du monde paysan. L'on ne se réfère pas à la situation qui a prévalu l'année dernière pour rectifier le tir, on semble se complaire à laisser faire, voire encourager la pagaille.

A force de sublimer les jeux de commissions et retro-commissions, l'on arrive à cette malheureuse situation.

Un opérateur économique dépité par l'opacité dans laquelle les marchés sont attribués n'a pu contenir sa rage en ces termes *«Pourquoi faire semblant alors que les dés sont d'avance pipés ?»* A l'ARMP, c'est du business à outrance. L'on fait semblant de faire un travail laborieux alors qu'au final, seules les initiés passent en travers les mailles.

Eviction stratégique et retour de Monsieur coups tordus

A l'ARMP, prennent-ils les Togolais pour des idiots ou des individus dénués du sens de discernement ou quoi ? Il nous souvient qu'au plus fort des contestations dans l'attribution des marchés des engrais commandés par la NSCT, l'hebdomadaire togolais le Courrier de la République avait relevé un cas qui sous des cieux normaux devrait créer de grands remous. Il s'agit de l'avocat Alexis Aquereburu qui siégeait au sein du Comité de règlement des différends (CRD) à l'ARMP. Cet avocat qui a des intérêts un peu partout peut-il jouer le jeu de l'impartialité ? Il se sert d'ailleurs de sa position au sein du CRD pour régler des comptes. Les procès qu'il a perdus, il les gagne au CRD en usant de son poids. Bizarrement, au plus fort du désordre à l'ARMP, il a été subtilement sorti à nouveau du

CRD pour flouer l'opinion. Il revient aujourd'hui siéger à nouveau au comité. Ce fut une éviction stratégique.

Le retour d'Alexis Aquereburu au sein CRD marque un nouveau départ pour les dégâts. Ceux-là qui ont eu des démêlés avec lui, doivent s'attendre à voir s'abattre sur eux sa terrible colère.

Est-ce qu'à la Présidence de la République Togolaise, on est au courant de ces complots qui sont ourdis contre les pauvres paysans ? Comment peut-on être distingué par l'organisation Mondiale de l'Agriculture et de l'Alimentation (FAO) pour des progrès exceptionnels dans le domaine agricole en laissant un secteur important souffrir de l'appétit vorace et de la glotonnerie de certains individus proches du sommet de l'Etat ?

ICE-Louis –Dreyfus Commodities face à la livraison des engrais à la NSCT pour la campagne 2013 – 2014

Les apprentis producteurs peinent avec le marché "gagné"

Le bien-être des cotonculteurs se trouve être malheureusement le cadet des préoccupations de ceux-là qui ont la charge de gérer cette filière. Le labeur aux producteurs de "l'or blanc" et les espèces sonnantes et trébuchantes aux commis de la Nouvelle Société de Coton du Togo (NSCT) et autres.

L'année écoulée, la campagne agricole avait connu des ratés à cause du manque ou de l'inaccessibilité des intrants aux paysans. Le doigt accusateur avait été pointé sur le ministre de l'agriculture d'alors Paulin Kossi Ewovor sur sa gestion des intrants. La suite, les Togolais la connaissent, le ministre aux cheveux grisonnants a été débarqué du gouvernement remplacée par le colonel Ouro-Koura Agadazi. Au jour d'aujourd'hui, au-delà du tintamarre fait par certains pour montrer qu'ils maîtrisent leurs sujets, il y a des situations révoltantes qui existent frisant le mépris du monde paysan.

En effet, il nous souvient que la NSCT avait lancé un appel d'offre international pour la fourniture de 25 000 tonnes d'engrais. Les conditions dans lesquelles l'attribution de l'offre à ICE-Louis Dreyfus Commodities SA a été faite est digne d'un scénario à montrer dans les grandes écoles de délinquance. Contre toute attente et bon sens, le marché sera attribué à ICE-Louis Dreyfus Commodities qui n'a jamais produit le petit kilogramme d'engrais. Ce fut alors une course contre la montre pour le montage de l'unité de mélange. ICE, demandera une rallonge d'un mois à la NSCT pour terminer la livraison.

Mais, il se fait qu'à la date d'aujourd'hui, ICE-Louis Dreyfus Commodities n'a chargé que 16 900 tonnes sur les 25 000 tonnes à livrer à la NSCT. Il y a plus de 8 100 tonnes pour boucler l'intégralité de la commande. Pendant ce temps, ICE est en rupture de matières premières pour poursuivre la production.

Là où ça devient intéressant, c'est qu'on ne produit plus pour la NSCT mais pour le Burkina-Faso. Au diable les cotonculteurs togolais semblent se dire les responsables de ICE Louis Dreyfus Commodities et leurs suppôts. Comme par hypnose ou par complicité, au niveau du ministère de l'agriculture on ne cherche même pas à savoir ce qu'il en est exactement de cette commande. La NSCT sensée défendre l'intérêt des producteurs n'est pas du tout gênée de constater que les 25 000 tonnes d'engrais ne sont pas rentrées en magasins. Les jeunes plants de coton n'attendent pas que ICE-SA soit en règle avant de poursuivre sa croissance. C'est la filière qui risque de prendre un sérieux coup par négligence et par le jeu de l'enrichissement illicite.

A combien se chiffrerait le montant des 8100 tonnes qui restent à être livrées ? Plusieurs milliards de nos francs que les poches gourmandes ont déjà engloutis. C'est le scandale de l'année et des enquêtes doivent être diligentées pour que toute la lumière se fasse autour de ce dossier bien pourri.

La Voix des Sans Voix, loin d'être un avocat de Wabco-Cotia

Il serait illusoire et insensé de penser que le Mouvement Martin Luther KING fait l'avocat du diable en défendant Wabco-Cotia dans son duel contre les autorités de l'ARMP et la Société ICE –LDC. Le Mouvement Martin Luther KING –la Voix des Sans Voix est un mouvement de lutte contre l'injustice et le respect de la vie et de la dignité humaine. Dès que la justice et le droit sont menacés et violés par des individus sans scrupules "ennemis de la vérité", la Voix des Sans Voix ne cherche rien à savoir que la restauration de la justice et de la réparation des torts.

Il est honnête de reconnaître que le Togo est souvent et toujours victime de ces sociétés et groupes étrangers qui s'accaparent des marchés juteux et lucratifs dans plusieurs domaines. La plupart sont fictifs et bénéficient de la complicité et de la facilité de ces citoyens véreux proches du sommet de l'Etat bradant et sabotant ainsi l'économie nationale. Le souhait et le désir du Mouvement Martin Luther KING – la Voix des Sans Voix dans sa vision citoyenne et patriotique, est d'octroyer les marchés aux entreprises et sociétés nationales crédibles avec du concret à leur actif pour que les bénéfices et les revenus profitent au pays. Mais dans le cas d'espèce, il s'agit d'un appel d'offre international et il est permis aux sociétés et groupes étrangers de soumissionner. Les critères d'efficacité et de compétence sont certainement indispensables.

Appel de la Voix des Sans Voix à une révolution des producteurs dans la filière coton

Les principales victimes de la situation confuse et incertaine dans la filière coton est indubitablement les paysans producteurs. Ils produisent et déploient beaucoup d'efforts mais gagnent malheureusement peu vivant ainsi dans la misère et dénuement total. Pour cause, l'organisation secrète, mafieuse et obscure des groupes sectaires autour des paysans avalant et jouissant impunément du fruit des labeurs des producteurs. D'où vont leur venir le secours et le salut ?

Il est important de noter aujourd'hui que les paysans ont un rôle primordial à jouer dans le retour à la confiance et à la stabilité pour que la production cotonnière togolaise puisse être compétitive et concurrencer valablement sur le plan international. Les producteurs doivent cesser d'être des spectateurs en refusant de laisser des individus décider désormais de leur sort. Ils doivent se positionner et s'imposer en tant que des acteurs indispensables car sans eux il n'y aura pas de la production du coton, donc pas de société de coton. Ceci étant, il ne peut y avoir que deux principales parties dans le contrôle et la gestion des affaires du coton à savoir les producteurs et la société. Aucune partie intermédiaire ne peut faire la loi ni même le conseil d'Administration.

La Fédération Nationale des Groupements des Producteurs du Coton du Togo aurait pu être la solution d'espoir pour les paysans mais les soubresauts et les crises qui l'ont miné et l'ont déchiré, l'ont véritablement fragilisé sans ignorer l'audace et la bravoure dont ont fait les premiers responsables dans la dynamique du changement dans le contrôle et la gestion du secteur cotonnier. Ce que les fossoyeurs n'ont pas du tout digéré et préféré les habiller par des malversations financières. Aujourd'hui, elle est vidée de sa substance et constitue une association téléguidée et contrôlée de bout en bout par les tenants et les intouchables de la filière du coton.

Pour décrier la situation et permettre aux paysans de vivre essentiellement de leurs arts, il faut que les producteurs s'organisent librement et indépendamment de l'influence de la société et ses acolytes sur les organisations des producteurs du coton. Cela passe par la création d'un syndicat national des producteurs du Coton au sein duquel les producteurs se retrouvent pour défendre et promouvoir leurs intérêts.

Le Mouvement Martin Luther KING –la Voix des Sans Voix entend soutenir sans faille les producteurs dans cette démarche pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie.

*B.P. 8726 Lomé - Togo, Tél :(+228) 22 32 55 72 Cel : (+228) 90 04 17 25 / 99 47 35 84
E-mail :komiedohkossi@yahoo.com ; maluking662@yahoo.com*